

DEC 03/2019

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 6 mars 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 6 mars 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 03/2019 à l'intérieur de la section III – Commission – du budget général pour l'exercice 2019

E 13873



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 février 2019
(OR. en)

6855/19

FIN 175

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	25 février 2019
Destinataire:	Monsieur Eugen Orlando TEODOROVICI, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 03/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 03/2019.

p.j.: DEC 03/2019



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 25/02/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2019
SECTION III - COMMISSION TITRES: 22, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 03/2019

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2202 Processus et stratégie d'élargissement

POSTE - 22 02 03 02 Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	CP	- 40 000 000,00
--	----	-----------------

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CE	- 50 000 000,00
---	----	-----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, assistance alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins	CE	50 000 000,00
	CP	40 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

22 02 03 02 - Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 20/02/2019

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	678 080 653,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	678 080 653,00
4 Crédits déjà utilisés	6 829 719,53
5 Crédits disponibles (3-4)	671 250 933,47
6 Prélèvement proposé	40 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	631 250 933,47
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	5,90 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/02/2019	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En raison de retards enregistrés dans le renouvellement de l'attribution d'une subvention directe dans le domaine des soins de santé, les paiements correspondants seront reportés à 2020. Par conséquent, les prévisions de paiement initiales établies au printemps 2018 pour le projet de budget 2019 ont été révisées et des crédits de paiement d'un montant de 128,0 millions d'EUR peuvent être mis à disposition.

I.2

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 20/02/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	351 500 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	351 500 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	351 500 000,00
6 Prélèvement proposé	50 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	301 500 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	14,22 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/02/2019	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide spécifiques de pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 20/02/2019

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 592 271 335,00	1 540 690 000,00
2 Virements	0,00	- 141 475,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 592 271 335,00	1 540 548 525,00
4 Crédits déjà utilisés	1 211 530 000,00	61 139 462,10
5 Crédits disponibles (3-4)	380 741 335,00	1 479 409 062,90
6. Renforcement demandé	50 000 000,00	40 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	430 741 335,00	1 519 409 062,90
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	3,14 %	2,60 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	93 908,14	3 617 155,06
2 Crédits disponibles à la date du 20/02/2019	28 001,14	294 094,98
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	70,18 %	91,87 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Au Venezuela, la situation s'est encore aggravée depuis le 23 janvier 2019, à la suite de l'autoproclamation de Juan Guaidó, le président de l'Assemblée nationale, en tant que président par intérim dans l'attente de nouvelles élections. Les nouvelles sanctions imposées par les États-Unis ont des incidences sur la compagnie pétrolière nationale, la principale source de revenus pour les finances publiques. En conséquence, la capacité du gouvernement à fournir des denrées alimentaires subventionnées, des services de santé élémentaires et des services de base (y compris l'eau et l'électricité) a encore diminué, ce qui a des répercussions particulières sur les plus pauvres. Selon les derniers chiffres, plus de 90 % de la population ne disposent pas de revenus suffisants pour acheter de la nourriture.

3,4 millions de personnes ont officiellement quitté le Venezuela et sont enregistrées dans les pays voisins, à savoir la Colombie, le Pérou, l'Équateur, le Brésil et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'aux États-Unis et en Europe. Selon des chiffres officiels, le nombre réel pourrait être nettement supérieur à 4 millions. Actuellement, seule l'Union européenne est en mesure de fournir une aide humanitaire sans entrave au Venezuela, grâce à son réseau de partenaires sur le terrain et à son acceptation par les deux parties.

Conformément à l'engagement pris par l'UE de renforcer son aide, comme l'a réaffirmé la haute représentante/vice-présidente, M^{me} Mogherini, dans le cadre de la première réunion du groupe de contact international à Montevideo, un montant supplémentaire de 50,0 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 40,0 millions d'EUR en crédits de paiement est demandé, en plus des 5 millions d'EUR déjà programmés pour 2018. L'aide sera fournie aux populations les plus touchées au Venezuela et dans les pays voisins.

Au 15 février, le taux d'exécution global des crédits d'engagement inscrits au chapitre 23 02 (Aide humanitaire) s'établissait à 93,3 % des crédits disponibles, tandis qu'il s'établissait à 4,9 % pour les crédits de paiement.

La réserve opérationnelle de l'aide humanitaire devrait être utilisée au cours du premier semestre de l'année pour faire face à d'autres crises humanitaires ou à des catastrophes soudaines.

La Commission a identifié, dans l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), 40,0 millions d'EUR en crédits de paiement et propose leur redéploiement. Par conséquent, elle sollicite la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence pour un montant de 50,0 millions d'EUR en crédits d'engagement.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EMERGENCY AID RESERVE IN 2019

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2019 which relate to the Emergency Aid Reserve (EAR), and the remaining amount of the EAR reserve following the approval of these proposals.

Transfer Ref	Content	Commitment Appropriations from Reserve carried-over (EUR)	Commitment Appropriations from 2019 Reserve (EUR)	Payment Appropriations from 2019 Reserve (EUR)
	Initial appropriations	34.102.116	351.500.000	351.500.000
DEC 02	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Yemen	34.102.116	45.897.884	
DEC 03	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Venezuela		50.000.000	
DEC 04	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for South Sudan		30.000.000	
	Total of Proposals	34.102.116	125.897.884	0
	Remainder	0	225.602.116	351.500.000
	Total remainder of commitment appropriations	225.602.116		